REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX

Envoyé en préfecture le 23/11/2018
Reçu en préfecture le 23/11/2018
Affiché le 23/11/2018
ID : 026-212600969-20181121-D95_2018-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05-95/2018

Date de convocation : 15 novembre 2018
Date d'affichage : 15 novembre 2018

Objet : Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle C 424, située 167 rue Pratic – Cité Clerval.

L'an deux mil dix-huit et le vingt et un novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – LABLANQUI Jean-Marie – WOZNIAK Jean-Marie – TRAINEAU Marie-France – AUROUX François – SILVESTRE Rachel – ANGE Josianne – BOISSIEUX Thierry – ROBIN Christelle – GRANGER Franck – JUVENON Marie-Hélène – DERBIER Paul.
Absents excusés : GIROT Dominique – MANEVAL Frédéric – BETON Brigitte – CAMU Géraldine.
Absents : BAILLIEZ Anne-Sophie – GIRERD-CHANEL Laurence – GRACIANO Manu.
Procurations : GIROT Dominique à Franck GRANGER – MANEVAL Frédéric à BOISSIEUX Thierry – BETON Brigitte à ANGE Josianne – CAMU Géraldine à WOZNIAK Jean-Marie.

Christelle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1 et suivants et R 213-4 et suivants,
- Vu la délibération du 29 janvier 2014 qui institue un droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et toutes les zones d'urbanisation future (zone NA) du Plan Local d'Urbanisme (PLU), ainsi que sur le territoire compris dans le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), en application des articles R 221-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 07 novembre 2018, adressée par Maître DIEVAL, notaire à Saint Jean-en-Royans, en vue de la cession d'une propriété située 167 rue Pratic – Cité Clerval, à Clérieux, cadastrée C 424, d'une superficie totale de 126 m², appartenant à Madame PALAIS Claudette et Monsieur SIEGEL Sébastien.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RENONCE à l'exercice de son droit de préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner du bien cadastré C 424.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 22 novembre 2018

Le Maire
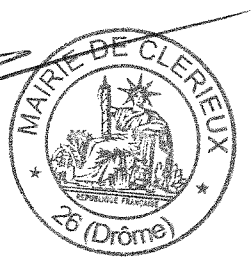
Fabrice LARUE